



Jeu Nuxe Golden Ticket (Ticket d'Or)

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société LABORATOIRE NUXE, SAS au capital 2.479.694 euros, dont le siège social est situé au 127 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 642 060 123, ci-après dénommée « Société Organisatrice » organise, du 1^{er} février 2026 au 1^{er} décembre 2026, un jeu gratuit « Nuxe Golden Ticket » (Ticket d'Or), ci-après dénommé « Jeu », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Le Jeu est accessible à partir du 1^{er} février 2026 au 1^{er} décembre 2026 :

- depuis les points de vente par l'achat d'une trousse Nuxe SUMMER GOLDEN ROUTINE (VNM02437) dans les points de vente physiques participants,
- et sur le site internet fr.nuxe.com par l'achat d'une trousse Nuxe SUMMER GOLDEN ROUTINE (VNM02437).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique situé en France métropolitaine ayant plus de 18 ans et/ou disposant de la capacité légale et ayant la qualité de consommateur au sens du code de la consommation au début du Jeu (ci-après dénommée « Participant(s) ») à l'exclusion :

- Des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses sociétés affiliées ou agents, ainsi que de leur famille
- Des organismes et entités ayant participé à l'élaboration du Jeu ainsi que de leur famille et de manière générale à toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté les dispositions du présent règlement.

Les Participants autorisent toute vérification par la Société Organisatrice concernant leur identité, leur date de naissance, adresse, le justificatif d'achat de la trousse Nuxe SUMMER GOLDEN ROUTINE (VNM02437). Toute indication erronée ou frauduleuse pourra entraîner l'annulation de la participation. Le Participant s'abstiendra de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants, seraient automatiquement éliminés.

Plus généralement, le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.



Jeu Nuxe Golden Ticket (Ticket d'Or)

ARTICLE 3 : DESIGNATION ET LOTS

La désignation des gagnants se fera par découverte d'un « Nuxe Golden Ticket » (Ticket d'or) inséré dans les troussees Nuxe SUMMER GOLDEN ROUTINE (VNM02437) vendues dans les points de vente physiques participants ou sur le site internet fr.nuxe.com pendant la durée du Jeu.

Le nombre total de tickets gagnants est de :

- deux cents (200) tickets d'or en points de vente physiques
- et dix (10) tickets d'or sur le site internet fr.nuxe.com.

Chaque ticket d'or donne droit à un (1) lot : Une paire solaire Nuxe Eyewear ICONIC08 de la collection capsule 2026, d'une valeur unitaire indicative de cent cinquante (150) euros TTC.

Les Participants sont informés que le lot sera envoyé dans un délai d'environ deux (2) semaines à compter de la réception des informations nécessaires à l'expédition par la Société Organisatrice.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

ARTICLE 4 : REMISE DU LOT

Pour la remise du lot, le Gagnant devra aller sur le site internet fr.nuxe.com afin de commander son lot grâce aux informations renseignées sur le « Nuxe Golden Ticket » (Ticket d'or) et transmettre à la Société Organisatrice les informations nécessaires (nom, prénom, adresse postale complète, numéro de téléphone, adresse mail) avant la date de clôture du Jeu, soit le 1er décembre 2026.

Les Participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur adresse.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de remplacer, à tout moment, le lot par un autre lot de nature et de valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot dans les conditions suivantes :

- Le Gagnant ne communique pas les informations demandées avant la date de clôture du Jeu,
- Le Gagnant n'a pas saisi correctement ou de façon lisible ses coordonnées,
- Le Gagnant ne s'est pas conformé au présent règlement.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement à la demande du Participant.



Jeu Nuxe Golden Ticket (Ticket d'Or)

Tous les lots ne pouvant être envoyés pour cause de coordonnées postales inexactes ou incomplètes, absence de réponse avant la date de clôture ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice ne seront pas réattribués.

Tous colis retournés à la Société Organisatrice pour non-réception ou non réclamation par le Gagnant ne seront pas renvoyés.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ ET DROITS DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au site internet fr.nuxe.com ou le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site internet fr.nuxe.com ou à participer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

Dans la mesure où Internet n'est pas un réseau sécurisé, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le site internet fr.nuxe.com pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles ou professionnelles, sauf en cas de faute directe commise par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'utilisation par les Participants de coordonnées de personnes non consentantes.

La Société Organisatrice se réserve le droit si des circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait.

Enfin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer un lot gagné par un lot de valeur équivalente ou supérieure, notamment sans que cela ne soit exhaustif, en cas de rupture de stock des lots initialement prévus ou de toute autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des lots prévus dans des délais raisonnables.

En aucun cas les Gagnants ne pourront demander une contrepartie financière.



Jeu Nuxe Golden Ticket (Ticket d'Or)

ARTICLE 6 : FRAUDE

La simple participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant, et ce même si la fraude est constatée après la clôture du Jeu et/ou la désignation des Gagnants. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre les auteurs de fraude devant les juridictions compétentes.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des Gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les gains aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, sont strictement interdites.

ARTICLE 8 : DIVERS

La Direction Communication Corporate et Media de la Société Organisatrice pourra répondre aux questions sur les règles de participation au Jeu.

Le présent règlement peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : Direction COMMUNICATION CORPORATE ET MEDIA, 127 rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt ou par le formulaire de contact accessible en bas de page sur le site internet fr.nuxe.com.

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'1 (un) mois suivant la date de clôture du Jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française.



Jeu Nuxe Golden Ticket (Ticket d'Or)

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Les Gagnants sont informés que pour la remise du lot, leurs données personnelles seront traitées conformément à la politique de protection des données personnelles accessible en bas de page sur le site internet fr.nuxe.com.